

# OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE BIÈVRE



## TABLE RONDE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PILIER ENVIRONNEMENTAL 18 MAI 2021



### Lieu de réunion

Visioconférence (Zoom)



### Ordre du jour

- > Le contexte de l'Opération de Développement Rural de Bièvre (ODR)
- > Travail sur le diagnostic partagé :
  - Travail en sous-groupes sur les enjeux et conclusions groupées
- > Suites



### Présences

- > **Participants :**

ADANT	François	Citoyen
BERWART	Martin	Maison de l'urbanisme de Namur
CORNIL	Martine	Citoyenne
DATSO	Christo	Citoyen
DEBEY	Nancy	Natagora
DESIJARDIN	Nelson	Contrat rivière Semois-Chiers
DESSY	Stéphanie	Contrat rivière Lesse
DEVOGHEL	Marie	Office du tourisme
HARDY	Marie	Centre culturel
LAMBOT	Sarah	Centre d'histoire locale
MALDAGUE	Claude	Citoyen
MALDAGUE	Emile	Citoyen
SERON	Marie-Pierre	Citoyenne
VAN VYVE	Anne Florence	Citoyenne
- > **Commune :** Michaël MODAVE, bourgmestre ff et Fabienne DELPERDANGE, directrice générale ff
- > **Fondation rurale de Wallonie :** Alisée LEQUEUX, Annick SAMYN et Juliette MAQUET



#### Commune de Bièvre

Michaël Modave, bourgmestre FF en charge du PCDR  
Fabienne Delperdange, Agent relais PCDD  
061/23 96 64 – [f.delperdange@bievre.be](mailto:f.delperdange@bievre.be)

#### Fondation Rurale de Wallonie

Alisée Lequeux | Annick Samyn | Juliette Maquet  
agents de développement  
063/44 02 02 – [semois@frw.be](mailto:semois@frw.be)



## Objectifs du jour

---

L'organisation de ces tables-rondes dans l'élaboration du PCDR de Bièvre vise plusieurs objectifs :

1. La validation du diagnostic partagé réalisé par l'auteur de programme ;
2. La définition des grands objectifs pour l'horizon 2033.

## Mise en contexte

---

La Fondation Rurale de Wallonie est un organisme d'accompagnement qui suit la Commune de Bièvre tout le long du processus de son Opération de Développement Rural.

Une ODR se déroule en deux phases :

1. Le processus d'**élaboration** du Programme Communal de Développement Rural, le document qui reprendra un descriptif de la commune, une analyse des consultations des habitants et les projets à mettre en place dans les 10 prochaines années à venir. Ce processus d'élaboration dure 3 ans.
2. La **mise en place** des projets se retrouvant dans le programme se déroule sur 10 années après l'approbation de celui-ci par le gouvernement wallon.

Les étapes passées et à venir sont :

- Début 2020 : démarrage de l'ODR.
- Automne 2020 : Consultation des villageois. Seul Bièvre-village a été reporté à cause de la crise sanitaire, cette réunion aura lieu dès que la situation le permettra.
- Mai-juin 2021 : tables du développement durable.
- Automne 2021 : mise en place de la Commission Locale de Développement Rural, un groupe consultatif et représentatif des habitants de la commune.

## Les piliers du développement durable

---

La FRW a décidé de se baser sur les piliers du développement durable pour organiser ces trois tables-rondes. Pourquoi ? A notre sens, ces piliers couvrent un ensemble assez exhaustif de thématiques sur les territoires. L'idée étant également de confronter les conclusions de chaque pilier les unes aux autres et de s'assurer d'obtenir à la fin une stratégie globale intégrant les trois domaines : environnemental, social et économique.

## Travail sur le diagnostic partagé

---

### Méthodologie

Voici la méthodologie qui a été proposée aux participants pour travailler chaque enjeu :

1. Présentation de l'enjeu en plénière par l'auteur et la FRW (chaque enjeu est travaillé l'un après l'autre)
2. Travail en sous-groupes (choix d'un secrétaire et prise de notes sur un document Google Drive) :
  - Validation/adaptation de l'enjeu
  - Formulation des objectifs : « Chiche qu'à Bièvre, en 2035, ... »
  - Choix d'un élément phare à partager en plénière
3. Partage en plénière des éléments principaux mis en avant par chaque sous-groupe

## Enjeu 1 : Un environnement de qualité à préserver

### Présentation de l'enjeu :

	Les +	Les -
<b>INTERNE</b> Sur quoi peut agir directement le « système » commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions types en faveur de la biodiversité</li> <li>• Ébauches d'actions pour l'énergie</li> <li>• Entretien</li> <li>• Eau communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop de béton: voies lentes, zoning, espaces publics</li> <li>• Gestion des haies problématique</li> <li>• Entretien des venelles</li> </ul>
<b>EXTERNE</b> Tout ce qui ne peut pas être maîtrisé par le « système » commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune gâtée par la nature et les paysages</li> <li>• Commune préservée</li> <li>• Peu de zones urbanisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop de déchets</li> <li>• Manque d'entretien de propriétés privées</li> <li>• Pas d'éolienne citoyenne</li> </ul>

Pour établir le diagnostic participatif, le bureau d'études a replacé dans un tableau tous les éléments mis en avant par lui-même et par les citoyens lors des consultations dans les villages. Ces éléments sont distingués par des couleurs en fonction de qui les mis en avant.

Ce qui se remarque en 1<sup>er</sup> lieu quand on observe le tableau, c'est que du côté des points forts on retrouve principalement des éléments de l'auteur (des faits, des engagements officiels de la commune). Du côté des points faibles, ce sont des sujets amenés par les citoyens.

La conclusion qu'on peut en retirer, c'est que la commune s'outille, s'engage dans des démarches. Elle bénéficie aussi d'un contexte favorable puisque sa nature est préservée avec de magnifiques paysages. Cependant, les citoyens semblent estimer qu'elle n'en fait pas assez ou qu'elle ne travaille pas sur les bons axes. Ils estiment qu'il y a des manquements au niveau de l'entretien des villages et un accroissement inquiétant des surfaces artificialisées. Certains points négatifs sont hors de portée des actions communales, du moins dans l'immédiat, comme le comportement des gens au niveau des déchets et l'entretien des terrains privés.

Vient alors la question qui a été identifiée ici : la commune est plutôt chanceuse au niveau de son environnement. Elle s'est engagée dans certaines démarches, mais pourrait en faire plus. Jusqu'où aller ?

**La Commune doit agir sur son environnement : un peu ? Beaucoup ? Passionnément ? A la folie ?**

### Echanges :

- i. Validation de l'enjeu

En effet, l'avis global est que la Commune peut en faire plus pour son environnement. De manière générale, les zones gérées en réserves naturelles sont trop petites. Il y aurait moyen de faire beaucoup

plus pour préserver la biodiversité et mettre en place de la prévention. Il faut donc agir sur son environnement et même si la commune est naturellement bien placée, il ne faut pas considérer ce pilier comme acquis.

De plus, il existe d'autres partenaires (province, forestiers, PNAM, etc.) à prendre en compte, la commune n'a pas la main mise sur tous les domaines.

De manière générale, il est nécessaire d'avoir une vision globale et d'agir de façon plus holistique et transversale. Pour cela, il est important que les citoyens aient un accès à l'information et une compréhension de la thématique et des actions entreprises au niveau communal et régional.

## ii. Formulation des objectifs « Chiche qu'en 2035... »

L'objectif principal retenu est que la Commune de Bièvre ait l'ambition d'**être une référence en matière environnementale**. Cette exemplarité passe par une sensibilisation pédagogique et didactique auprès des habitants et des ouvriers communaux. Mais également par une meilleure intégration entre partenaires (dont PNAM). Cela implique plusieurs objectifs secondaires :

- ... Bièvre sera une Commune zéro pesticides et zéro herbicides.
  - ⇒ Une cause principale de la surutilisation de pesticides sur le territoire communal est l'installation de pépinières de sapins de Noël. Une des manières de diminuer ces pesticides est d'avoir un quota maximum de superficies de sapins de Noël.
- ... les cahiers de charges pour les nouvelles constructions respectent des normes environnementales de manière à ce que les gens construisent de manière plus verte.
- ... toutes les maisons soient isolées et épurées.
- ... Bièvre soit une référence en matière de biodiversité.
  - ⇒ Gère ses espaces de manière différenciée et durable
  - ⇒ Mette en place une gestion différenciée pour les sapins de Noël, les cimetières, les espaces publics et privés.
  - ⇒ Respecte le fauchage tardif et la taille de haies.
  - ⇒ Diversifie sa forêt.
  - ⇒ Fait le constat des raisons de perte de la biodiversité (y a-t-il des pertes ?).
  - ⇒ Encourage la création, le développement et l'entretien de réserves naturelles.

## iii. Autres idées de projets concrets à mettre en place

- Organiser une foire du jardin naturel et informer sur la permaculture
- Installer des signalisations positives envers des promeneurs (et non des réprimandes)
- Former les ouvriers communaux pour les divers entretiens à la place de travailler en sous-traitance. La biodiversité peut déjà être traitée en interne avec du personnel qualifié.

## Enjeu 2 : la ressource en eau

### Présentation de l'enjeu :

Sur base du même tableau que pour l'enjeu 1, il est observé que le point fort de la commune est d'être restée propriétaire de son réseau d'eau. Les captages d'eau qui alimentent les citoyens sont situés sur le territoire. Cependant, problèmes et des inquiétudes sur la ressource en eau ont été mis en avant. Les pompes agricoles sont parfois à sec, alors que ce n'était jamais le cas dans le passé. Elles doivent servir à abreuver le bétail en été, mais servent visiblement aussi aux scouts et aux

pépinieristes. Ces derniers sont également pointés du doigt pour leurs cultures situées au-dessus ou très proches des captages d'eau, sans restrictions sur l'utilisation de pesticides.

## Quel partage de la ressource en eau sur le territoire ?

### Echanges :

#### i. Validation de l'enjeu

L'enjeu n'est pas totalement validé. Les groupes approuvent le fait qu'il y ait un enjeu lié à l'eau, par contre il n'est pas dans le partage, mais dans la consommation et l'utilisation. En général, la problématique de l'eau devient considérable, il faut trouver un moyen de sensibiliser et éduquer les citoyens à réduire leur consommation.

Il faut également penser au lien avec les agriculteurs. Par exemple, à Petit-Fays, le rond-bac sert également aux agriculteurs en cas de sécheresse. Or aujourd'hui, il est à sec. Les habitants ne savent pas pourquoi, il faudrait plus de transparence venant de la Commune.

#### ii. Formulation des objectifs « Chiche qu'en 2035... »

L'objectif principal ressorti englobe la **gestion globale de l'eau**, c'est-à-dire, penser une gestion entre les acteurs et utilisateurs, garder l'autonomie communale de son réseau d'eau, conserver la quantité et la qualité de l'eau.

- ... le système d'épuration sur le territoire communal (tant au niveau individuel que collectif) soit respectueux de l'environnement, via un lagunage naturel.
  - ⇒ Une formation et des conseils pourraient être donnés par un expert lors d'une journée d'information.
- ... la Commune concrétise un projet de station d'épuration dans tous les villages et trouve des systèmes d'épuration individuels et collectifs.
- ... la Commune et ses habitants réduisent la consommation en eau, évitent le gaspillage et incitent à la récupération.
  - ⇒ Mettre en place des toilettes sèches.
  - ⇒ Incitants (ou primes) au niveau communal à l'utilisation de citernes d'eau de pluie.
  - ⇒ Faire le premier pas dans les bâtiments publics et industriels afin de montrer l'exemple.
- ... l'agriculture en place cultive autrement afin de rationaliser les besoins en eau.

#### iii. Autres idées de projets concrets à mettre en place :

- Supprimer les sapins de Noël qui ont un gros impact sur la quantité et qualité des eaux communales. A savoir que le PNAM travaille sur la gestion différenciée des sapins.

## Enjeu 3 : place de l'histoire et du patrimoine dans l'espace public

### Présentation de l'enjeu :

La commune dispose d'un patrimoine bâti préservé, avec trois monuments et deux sites classés. 93 édifices sont inscrits à l'Inventaire du patrimoine monumental de Belgique (quilles, fontaines, murs en pierres sèches, pompes agricoles, ...). Certains de ces éléments sont mis en valeur, d'autres pas. La commune de Bièvre compte également un des plus beaux villages de Wallonie, Gros-Fays.

## Quelle est la place de l'histoire et du patrimoine dans l'espace public ?

## Echanges :

### i. Validation de l'enjeu :

Pour les participants, le patrimoine peut autant être culturel et historique qu'humain et naturel. Il faut donc bien englober le tout dans cet enjeu.

Le patrimoine naturel et historique est ce qui doit ramener un sens à la communauté et permet de faire le lien. Il est important de ne pas rougir d'un manque, et de mettre en valeur ce qui est présent sur le territoire, de le rendre vivant et intéressant. La Commune a un patrimoine bâti et naturel très riche et il est important de trouver l'équilibre entre le garder pour soi ou l'utiliser afin d'attirer des touristes.

### ii. Formulation des objectifs « Chiche qu'en 2035 ... »

L'objectif principal ressorti est la mise en valeur, la redécouverte et la sensibilisation au patrimoine (naturel, bâti, culturel, historique et humain). Les habitants n'ont souvent même pas conscience du patrimoine qualitatif qui se trouve sur le territoire.

- ... des projets intergénérationnels seront mis en place afin d'éduquer et de sensibiliser au patrimoine.
  - ⇒ Ces projets commenceraient dans les écoles. Les enfants s'intéressent à l'histoire de leur village et récoltent des données sur le patrimoine bâti. Un projet est déjà en cours à Petit-Fays sur la création de panneaux didactiques. Les enfants sont porteurs de sens au niveau des valeurs humaines et de leur compréhension du monde (lieu).
- ... des liens seront créés entre le patrimoine humain et bâti, comme un projet transversal qui lie le matériel et l'immatériel au travers de différents aspects (culturel, sociologique, humain).
  - ⇒ Entre autres, création de circuits où le patrimoine intègre la biodiversité, les générations, etc.
- ... un projet global existera autour de l'organisation de fêtes en lien avec le patrimoine.
- ... La commune de Bièvre mettra en valeur ce qui est déjà existant afin d'améliorer le cadre de vie et le tourisme dans ses villages.
  - ⇒ Préserver et disperser la langue wallonne.
  - ⇒ Restaurer l'ancienne gare de chemin de fer et de marchandises.
  - ⇒ Quelle est la frontière avec le privé (ex : le carré magique situé à Naomé devrait être entretenu, mais il se trouve devant une maison privée).
  - ⇒ Visibilité générale du patrimoine lié à l'eau.
  - ⇒ Valorisation des métiers d'antan, des séchoirs à tabac, des jeux typiques (quilles), des villages eux-mêmes.

## Enjeu 4 : des inquiétudes vis-à-vis de l'étalement urbain

### Présentation de l'enjeu :

Actuellement, Bièvre est une commune inscrite dans une région calme et paisible avec une densité d'habitation faible. La structure de ses villages et le style du bâti utilisé (bâtiments d'architecture ancienne avec l'utilisation des matériaux d'origine) créent une ambiance conviviale et amènent un caractère typique à la commune que les habitants souhaitent préserver.

De plus, la croissance démographique et l'accès facile à la propriété amènent une nouvelle dynamique immobilière, notamment avec le développement d'immeubles à appartements ou encore une expansion visible des villages. Le potentiel foncier de la commune est d'environ 160ha, c'est-à-dire que toute zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur est potentiellement constructible (ex : Oizy).

Le village de Oizy est le cas extrême sur la commune.

Zone d'habitat = 36 ha

Disponibilité foncière = 17.57 ha

48,2%



Toutes ces nouvelles constructions permettent de répondre à un besoin en logement, entre autres pour les jeunes adultes, les familles monoparentales ou encore les aînés, mais elles ont des conséquences sur l'identité des villages, la convivialité, et les chantiers ont de gros impacts la sécurité et la mobilité.

La commune manque d'un outil pour le développement urbanistique. Certaines vieilles bâtisses restent abandonnées (même s'il existe une taxe sur les logements inoccupés) et visuellement, les nouvelles constructions ne rentrent pas systématiquement dans le style du bâti traditionnel.

Conclusion : Au regard des mutations socio-économiques à venir dans les prochaines années, l'offre de logements sera à renforcer et à diversifier en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.

### Comment mettre en place une urbanisation respectueuse du cadre de vie ?

#### Echanges :

##### i. Validation de l'enjeu

Les participants valident cet enjeu, une amélioration de la gestion de l'urbanisation est nécessaire. Ils constatent également un manque de réflexion général et d'unité sur l'architecture des bâtiments, ainsi qu'un étalement des villages qui entraîne un abandon des centres. Ils sont d'accord sur le fait que l'urbanisation nécessite un cadre plus réglementé.

##### ii. Formulation des objectifs « Chiche qu'en 2035 ... »

Dans ce cas-ci, un seul objectif n'est pas ressorti, mais plutôt plusieurs pistes d'actions différentes allant vers une urbanisation qui prenne en compte le cadre de vie.

- ... Bièvre mettra en place des réglementations urbanistiques plus adaptées à sa réalité.
  - ⇒ Mise en place d'un cahier des charges solide qui respecte l'environnement et le plan de secteur, qui privilégie les matériaux naturels et qui encourage les énergies renouvelables.
  - ⇒ Penser une charte urbanistique communale afin d'amener un ensemble plus harmonieux et d'éviter les maisons identiques d'un même promoteur qui n'ont rien à voir avec le style régional.
  - ⇒ Respecter les habitations locales (ex : utilisation du bois pour éviter trop de coûts).
  - ⇒ Construire des habitations écologiques et respectueuses du territoire dans lequel elles viennent s'installer.
- ... Bièvre aménagera son espace public de manière respectueuse de l'environnement.
  - ⇒ Aménagement de l'espace public de sorte à utiliser et réhabiliter les bâtiments existants.
  - ⇒ Mieux penser et étudier l'extension des écoles (ex : bardages en bois).
  - ⇒ Aménager les trottoirs avec moins de béton.

- ⇒ Penser aux espaces verts dans les centres de villages et habiller des bâtiments avec des plantations pour la biodiversité.
- ... Bièvre renforcera la cohésion sociale à l'intérieur des villages
  - ⇒ Des habitats groupés seraient une manière de pallier au manque de place et d'éviter des nouvelles constructions. Un des enjeux sera de ne pas supprimer l'accès à la propriété pour les jeunes.
  - ⇒ Garantir un accès au logement pour tout un chacun (tous les budgets et toutes les classes d'âge). Mais éviter les cités dortoirs.
  - ⇒ Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
  - ⇒ Aménager les villages de manière plus arrondie plutôt qu'avec des rues transversales afin de dessiner un espace central. Cet espace pourrait favoriser les rencontres sociales et intergénérationnelles, mais également impacter l'économie du village.

### iii. Autres idées de projets concrets à mettre en place

- Une alternative aux immeubles à appartements peut être de l'habitat léger (tiny house, ...). Cela permet aux gens de s'installer à moindre coût et superficie. Il faut néanmoins se trouver sur une zone constructible et penser au code juridique.
- Valoriser les pistes cyclables entre les villages. Il existe des réseaux points nœuds et une piste ardennaise -> lien avec enjeu 5 sur la mobilité.

## Enjeu 5 : une commune peu accessible

### Présentation de l'enjeu :

La commune de Bièvre est un territoire éloigné des axes de communication majeurs et des pôles tels que Beauraing, Bouillon ou Bertrix. L'autoroute E411 est accessible en moins de 30 minutes. En matière de transports en commun, elle est desservie par la ligne de chemin de fer « Namur – Libramont » en gare de Graide-Station et par plusieurs lignes de bus, principalement orientés vers les déplacements scolaires. Selon les habitants, l'offre en transports en commun est insuffisante sur la commune, obligeant la population à prendre la voiture. Cette obligation peut pénaliser certains publics. La gare de Graide-Station est un atout mais celle-ci n'est accessible qu'en voiture. Les habitants soulignent à quel point il est difficile de se déplacer sans voiture, proposant alors de mettre en place une navette pour aller à la gare ou vers les commerces locaux. Le partage de véhicules, le développement du covoiturage, la mise à disposition de voitures électriques de location collective et d'un bus communal ont été évoqués lors des consultations villageoises. Afin de faciliter les problèmes d'accessibilité rencontrés, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) a mis en place un service de covoiturage (taxi social) accessible à toute personne. En 2019, 80.000 kilomètres ont été parcourus par ce mode de transport, démontrant l'intérêt et le besoin des habitants en termes de mobilité. La commune adhère également à la plateforme « Carpool » facilitant les contacts entre les personnes désireuses de pratiquer le covoiturage.

La population soulève un manque de stationnement devant les commerces et aux abords des écoles et d'une manière générale, un manque de trottoirs sur le territoire. Les aménagements piétons et les routes pour cyclistes apparaissent peu sécurisés. Un manque d'abribus est également constaté sur la commune. Les habitants proposent de restaurer les cheminements inter-villages afin qu'ils soient praticables. Afin d'éviter les vois lentes bétonnées pouvant impacter la biodiversité, ils précisent que des chemins stabilisés en graviers ou en terre sont suffisants pour les piétons, cyclistes et cavaliers. L'aménagement du carrefour au centre de Graide, la sécurisation des cheminements piétons et l'aménagement de zones 30 ont été abordés lors des consultations villageoises. La question de la sécurité routière est pointée par les habitants. Ils soulèvent l'importance d'aménager les rues pour



accroître la sécurité (ralentisseurs, chicanes, feux de circulation), d'aménager les cheminements cyclistes et piétons, ainsi que les arrêts de bus afin qu'ils soient plus confortables et sécurisés. Les entrées de village pourraient être marquées par des casses-vitesse et décorées par des fleurs, afin de faire ralentir les automobilistes et ajouter un côté chaleureux et accueillant aux localités.

### Comment sortir du modèle "tout pour la voiture en individuel" ?

#### Echanges :

##### i. Validation de l'enjeu

Une autre formulation de la question principale de cet enjeu est : comment se passer de la voiture sur la commune, en dehors des trajets pour se rendre au travail ? Les participants valident cet enjeu et appuient le fait qu'il n'y a pas d'option mise en place pour le moment et que cela est nécessaire. Cet enjeu de mobilité est également lié avec les commerces de proximité et le problème de cohésion sociale.

##### ii. Formulation des objectifs « Chiche qu'en 2035 ... »

Les participants sont d'avis que tout débute avec la nécessité d'un changement de mentalité collective. Pour ce faire, plusieurs sous-objectifs sont énoncés afin d'aider les habitants à réduire l'utilisation de la voiture et à se diriger vers des moyens alternatifs. Une réflexion supplémentaire est que l'on pense souvent à l'aller, mais il faut également bien penser au retour.

- ... 10% des voyages qui se font actuellement en voiture devront se faire à l'aide d'un moyen de mobilité douce.
  - ⇒ Aménager des voies sécurisées pour les vélos et itinéraires de mobilité douce, tels que les chemins dans les bois comme raccourcis d'un village à l'autre.
  - ⇒ Valoriser les pistes cyclables entre les villages (points nœuds et piste ardennaise).
  - ⇒ Penser aux parkings sécurisés pour les vélos.
  - ⇒ Avoir des voies sans voitures pour favoriser les déplacements lents.
- ... Un bus sera acheté par la collectivité ou un réseau interne (bus, taxi, covoiturage) sera créé sur la commune (principalement pour les gens qui travaillent sur la commune et pour les écoles).
- ... l'offre de bus sera adaptée à la demande des habitants ou alors les transports existants (ex : la navette piscine) seront mieux rentabilisés.
- ... une plateforme spécifique sera mise en place sur le territoire communal afin d'encourager le covoiturage, que ce soit pour le travail ou les activités des enfants.
- ... des points de recharge électrique financés par le public seront aménagés à des points stratégiques de la commune.
- ... un projet de voiture partagée verra le jour.
  - ⇒ Investir dans les voitures à prêter au niveau des gares (Cambio).
  - ⇒ Malgré les contraintes au niveau des heures, une collaboration entre voisins peut être mise en place pour faire les courses.
  - ⇒ Dans un village idyllique, un panneau serait installé au milieu du village avec les besoins de chacun.
- ... la plupart des enfants de la commune viennent à vélo à l'école, avec un bénévole qui fait le tour du village pour les rassembler (vélibus).
  - ⇒ De la même manière qu'un pédibus (ramassage scolaire en groupe).
  - ⇒ Le but serait de les sensibiliser dès l'enfance aux alternatives présentes, et de permettre aux plus jeunes de s'habituer au vélo (ou autre) afin qu'ils le fassent plus facilement dans le futur.

⇒ En parallèle, il est nécessaire de ralentir la vitesse dans les centres pour la sécurité des enfants, qui est souvent l'un des freins principaux à ces modes alternatifs.

iii. Autres idées de projets concrets à mettre en place

- Réinstaurer des commerces de proximité tels que des marchands de légumes ou boulangeries dans les villages.
- Volonté de sécuriser et couvrir les gares.

## Suites

Dans le calendrier prévisionnel, nous avons compté que l'élaboration du dossier se terminerai début 2023. Avec la crise sanitaire, ce délai sera peut-être un peu allongé de quelques mois.

Petit bilan de ce qui est fait et reste à faire : la phase de diagnostic est terminée à l'exception de la consultation des habitants de Bièvre-village qui se fera dès la réouverture des réunions en présentiel. Nous sommes actuellement à la phase du diagnostic partagé qui confronte l'analyse des villageois et de l'auteur ; avec les tables-rondes qui ont pour mission de valider l'analyse des enjeux et de donner des orientations pour la stratégie qui va suivre.

Il s'agit ici de la dernière étape "Tout public", car les suites se feront avec la CLDR. La CLDR, c'est un groupe d'une trentaine de personnes comprenant au maximum un quart d'élus. Ce groupe est chargé d'établir la stratégie et les projets du programme et plus tard de suivre leur mise en œuvre. La CLDR sera mise en place dès que Bièvre-village aura pu être consulté.

Avis donc à celles et ceux qui souhaitent continuer l'aventure avec nous, il est encore temps pour poser votre candidature !

